

24re 1
ref. Dossier No 10319 574
TRIBUNAL CIVIL de la Broye
Président Benoît Meuwly
Décision du 31.2.19

1
reçu le 30.01

Mr. Julien Sutter
Procureur Général
Ministère Publique
Place de Notre dame 4
1700 Fribourg

Vallon, 5.1.2020

Monsieur le Procureur,

Vous m'avez écrit que c'était tribunal civil, non pas penal.
J'ai suivi vos recommandations,
comme vous êtes le garant de la justice Fribourgeoise, je vous
envoie les écrits du Président Mr Benoît Meuwly. Que

J'ai même pas été entendu pour le jugement final. Que
les écrits de son avocat sont des tissus de mensonges et
je n'étais même pas entendu sur ces mensonges, ni moi et
mon avocat.

Toutes les déclarations de ce Garagiste Fonseca à la Gendar-
merie sont des contradictions - car il met toutes les fautes
à son mécanicien Mr. Louis - pour se contredire après
par son avocat.....

C'est un jugement bâclé et louche pour protéger ce
garagiste sans scrupules.

Je demande à la justice Fribourgeoise les Fr. 4000.- que
j'ai restitué, la totalité que j'ai versé, car ce n'est
pas un jugement profond et véritable.

Je vais donner toutes les preuves à la ministre de Justice,
Mme Karin Keller-Sutter, Palais Fédéral, Bern, de mon
avocat, de son avocat plus les rapports de la Gendarmerie
que j'ai déposés.

J'envoierai la même chose au Tribunal Fédéral pour leur
demander de l'aide.

Le jugement "procédure simplifiée" veut dire ça
intéressait pas assez pour aller profond - on préfère
de protéger les escrocs - en disant que c'est la
justice.

Je vous demande de prendre bonne note car j'irais
jusqu'au bout pour dénoncer l'injustice qu'il y a
dans votre canton.

Veuillez agréer mes salutations,

Jean Daniel Méminat
Fin de Rin 1
1565 Vallon

3.10.4.

AVOIR UNE REPUTATION VIERGE ET AVEC 73 ANS
ET QU'IL EST CRANDAI ELUX

Ref:

Dossier No 102019 574

Décision 23.12.19

Président Tribunal civil
de la Braye
Jean Benoit Mewly

(2)

M. Lucien Guille
Procureur Général
Ministère Publique
Place de Notre-dame 4
1700 Fribourg

Vallon, 5.1.2020

Monsieur le Procureur,

On m'a toujours dit que la justice existait dans le
kt. de Fribourg.
Mon avocat Mr. Dorthe de Fribourg est mon conseil.

Avec mon avocat on a déposé plainte contre Mr. Fonseca
José.

Je vous rapelle que j'étais opéré deux fois d'un cancer.
Par cette cause j'ai mis la voiture au nom de
la femme pour simplifier les choses en cas de décès.
Mr. José Fonseca employait deux Portugais non déclarés
dans son garage qui on effectués mauvais travaux
sur ma voiture Lamborghini. Au début, quand j'ai
acheté ma voiture, l'usine Lamborghini a effectués
par l'ancien propriétaire tous les travaux du
service complet avec un carnet de service.

J'ai fait une déposition à la Gendarmerie à Domdidier
pour leur expliquer mes aventures avec ce Garage Fonseca
à Domdidier.

J'ai jamais pu obtenir de factures pour plus de 10'000
qu'il a soit disant effectués sur la voiture.

Je veux une explication avec vous car ça fait plus
d'une année que je peux plus rouler avec cette voiture.
Par raison qu'il m'a enlevé chez moi dans le garage
une pièce, soit disant pour pouvoir réparer et rempa-
ter — devant témoin — et il n'a jamais redonné
cette pièce.

Il se contredit dans beaucoup de choses - à prouver
quand on lit le rapport de la Gendarmerie et
les écrits de la justice et son avocat.

La lettre de mon avocat que je vous joins dit
que ça serait à rien du tout de continuer -
car ça va me coûter trop cher - parce que
c'est une société.

N'oubliez pas, j'ai jamais reçu une facture,
même que j'ai demandé plusieurs fois lui-
même et à la Gendarmerie.

Je me demande s'il paye des impôts sur l'argent
qu'il m'a fait payer sur des travaux inutile.

Comme il avait la même voiture comme moi,
même année - même couleurs (j'ai des photos)
on m'a dit qu'il a prélevé des pièces sur la
mienne pour monter à la sienne à préciser si
vous voudriez me donner un rendez-vous.

Je ne suis pas d'accord avec le jugement
(procédure simplifiée) de ce Tribunal par Mr. le
président Meuwly sans être entendu - ni les
témoins ? et on donne raison à la personne
qui m'a escroqué d'une tel façon qui aurait été
facile à prouver l'orsque il se contredisait
souvent - mais on juge sans réelle procédure
sans écouter tout -

J'en ai assez d'être traité de cette façon je vais
la dire à la ministre de la justice à Bern
pour montrer qu'on protège les escrocs et
on punit les innocents.

J'attends votre réponse - si vous appelez ça la
Justice - . Veuillez agréer mes salutations,

Jean Daniel Mezinat
Fin de Rin 1
1565 Vallon